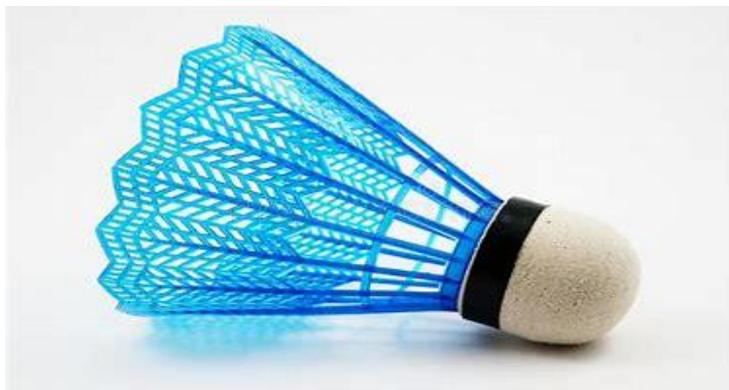




CENTRE de TENNIS de la VEYRE



Annexe au Plan de Protection - Badminton **Centre de tennis de la Veyre** **Saint-Légier, 2 mai 2020**



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

Plan de protection

1. Mesures générales du club

1.1. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

Mesures
Toutes les personnes présentes dans le club se lavent ou désinfectent régulièrement les mains.
<ul style="list-style-type: none">Des distributeurs de désinfectant sont installés sur et à proximité des terrains.
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
<ul style="list-style-type: none">Les WC, les poignées des portes, les portails, les mains-courantes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés.Les poubelles des courts et des allées sont retirées et celles des WC sont fermées.Le système d'eau potable est rincé chaque jour avant d'être remis en service.Les portes et portails restent, dans la mesure du possible, ouverts afin de réduire les contacts au maximum.

1.2. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2 mètres entre toutes les personnes; 10m² par personne; pas de contact physique).

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie par les mesures suivantes :
<ul style="list-style-type: none">Les bancs des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.Le temps de jeu des membres est limité afin d'éviter les croisements (voir point 2.3.).Les normes d'hygiène et de distanciation s'appliquent tant en simple qu'en double.Un système de réservation des courts est disponible (voir point 1.5.).Les invités et les joueurs non-membres ne sont pas autorisés à utiliser les infrastructures sportives jusqu'à nouvel avis. Ces derniers peuvent s'adresser au secrétariat pour devenir membres et bénéficier ainsi de la possibilité de réserver un terrain.Les accompagnants de joueurs et les parents d'élèves ont l'interdiction de stationner autour des terrains et dans les allées.
<i>Recommandation aux parents d'élèves : dans la mesure du possible, déposez votre enfant à l'entrée du club.</i>



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

1.3. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à 2 personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Les groupes de plus de 2 personnes ne sont pas autorisés.

Les vestiaires et les douches restent fermés.

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le restaurant. Le Restaurant du Tennis régit son propre plan de protection.

1.4. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :

- Le club dispose du système de réservation, qui permet l'identification des utilisateurs membres.
- Les joueurs ont l'obligation de procéder à la réservation avant de se rendre au club d'heure en heure soit via leur accès internet soit via la réception en laissant leurs coordonnées.
- La borne informatique à l'entrée du club est condamnée. Les réservations se font exclusivement et obligatoirement sur le site internet du club (via un ordinateur ou un smartphone) et à la réception.

1.5. Personnes vulnérables et présentant des symptômes de la maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner. Elles restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Elles informent immédiatement le secrétariat du club, le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement.

1.6. Accès au club et parking

Information sur les accès au club et l'utilisation du parking

Mesures

- L'accès au club se fait par l'entrée principale, côté parking.
- A votre entrée dans le centre, merci d'éviter les croisements de membres et d'éviter les regroupements dans le hall de la réception.



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

2. Mesures pour les joueurs de badminton

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club.

Mesures
En réservant un court, le joueur accepte les mesures de protection définies aux articles suivants :
2.2 Règles d'hygiène et nettoyage.
2.3 Réservation des courts à l'avance et durée du temps de jeu.
2.4 Eloignement social.
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis.
<ul style="list-style-type: none">Nous aux joueurs de se munir de moyens de protections, pour respecter les mesures d'hygiène dictées par l'OFSP.Des distributeurs de désinfectant sont installés sur les terrains afin que les membres se désinfectent les mains ainsi que tous les objets qui ont été touchés.
On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
Les joueurs n'échangent aucun objet.
Les joueurs amènent leurs propres volants.
Chacun ramène ses détritrus à la maison.

2.3 Réservation des courts à l'avance et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux.

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés avec les coordonnées personnelles.
<ul style="list-style-type: none">Il est interdit de jouer avec une personne externe (visiteur ou non-membre). Pas de locations aux non-membres autorisées.La réservation se fait obligatoirement à l'avance, au moyen des codes d'accès, uniquement via le site internet du club et la réception. Il n'est plus possible de réserver depuis le PC installé dans le hall du club-house.Pour éviter tout contact, la borne dans le hall n'est momentanément plus en fonction.



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

- Afin de garantir la traçabilité, il est impératif que tous les joueurs soient identifiés dans le système de réservation.
- Il est formellement interdit de jouer sous l'identification d'une tierce personne.

Les joueurs arrivent au plus tôt à l'heure du début de leur réservation et doivent quitter le court, entretien effectué, au minimum 5 minutes avant la fin de l'heure réservée (exemple réservation 16h-17h : 16h arrivée, 16h-16h50 jeu, 16h50-16h55 entretien, 16h55 départ).

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Conclusion

Les membres du comité et employés du club, notamment le concierge, se réservent le droit d'intervenir et de remettre à l'ordre toute personne dont le comportement ne serait pas conforme aux règles édictées par le club ou aux directives des Autorités.

Ce document a été établi par le Club Veveysan de Tennis.
Il a été délivré et expliqué à tous les membres et élèves.

Saint-Légier, le 2 mai 2020

Camille Aimon
Mandatée COVID-19